

Altana a conseillé le groupe MILLET pour l'acquisition de l'activité de transport ferroviaire de COLAS RAIL

ALTANA a conseillé de nouveau le groupe MILLET pour l'acquisition de l'activité de transport ferroviaire d'agrégats et de produits de carrières auprès de COLAS RAIL (groupe BOUYGUES / COLAS).

Cette opération a fait l'objet de longues négociations dans un contexte économique de forte transformation du secteur du transport ferroviaire, particulièrement affecté par les grèves de décembre 2019 puis par la crise sanitaire.

Créé en 1898, le groupe MILLET est un acteur majeur de la location de wagons et de locomotives en Europe. Grâce à cette acquisition, il conforte sa position de leader privé majeur du fret ferroviaire en France et envisage une hausse de son chiffre d'affaires de 50 % en 2021.

Les conseils dans cette opération :

- Le groupe MILLET (Philippe Millet, Roger Toussaint, Sébastien Marder) était accompagné pour cette opération par
 - Pascal Varin, consultant
 - une équipe projet d'ALTANA composée de [Pierre Lubet](#) (associé) pour les questions de droit social, par [Gilles Gaillard](#) (associé) et [Vincent Guilaine](#) (collaborateur), pour les sujets corporate et contrats.
- COLAS RAIL était représentée par sa direction juridique.

Contacts Presse :

Dominique Gillet : dgillet@altanalaw.com | +33 1 79 97 90 01 – 06 79 89 10 29

Louise Henry : louise.henry@lesroismages.fr | +33 1 41 10 08 03 – 06 84 34 55 35

Altana est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant multi spécialiste, à forte approche sectorielle et internationale, installé à Paris. Fort de 80 avocats, dont 21 associés, Altana accompagne des entreprises françaises et étrangères, ainsi que leurs dirigeants, dans le traitement de dossiers complexes et transverses, dans des secteurs d'activité à forte réglementation.